



Évaluation ex post des Capitales européennes de la culture 2013

Résumé Analytique
Décembre 2014



Introduction

Le présent rapport décrit les résultats de l'évaluation ex post de l'action « Capitales européennes de la culture » (CEC) en 2013, en mettant l'accent sur les deux villes qui ont porté le titre cette année-là, à savoir Košice en Slovaquie et Marseille-Provence en France. Cette évaluation s'intéresse à la mise en œuvre des deux CEC tout au long de leur « cycle de vie », depuis la préparation des candidatures, la procédure de sélection et de désignation, jusqu'à l'élaboration et l'exécution des programmes culturels et autres activités de soutien. Ce résumé examine les répercussions qu'a eues l'attribution du titre dans les deux villes, puis une analyse comparative expose les conclusions qui émergent de Košice et Marseille-Provence et leurs implications pour la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité de l'action CEC dans son ensemble.

Cadre d'évaluation et méthodologie

L'évaluation et sa méthodologie ont été conçues de façon à satisfaire aux exigences de la base légale, qui requiert « une évaluation externe et indépendante des résultats atteints par la manifestation "Capitale européenne de la culture" de l'année précédente »¹. Bien que cette évaluation soit principalement destinée à analyser les titres 2013 au regard des objectifs et critères établis dans la décision de 2006 (la base juridique en vigueur au moment de leur désignation officielle), l'évolution du contexte politique des CEC et les modifications apportées à la base légale sont prises en considération à chaque fois que possible.

Afin que les résultats soient comparables avec les évaluations précédentes, la méthodologie s'appuie sur une approche constante de collecte et d'analyse des données. Les deux villes ont d'abord été évaluées individuellement sur la base de données primaires recueillies au cours du travail de terrain ou communiquées par chaque CEC, puis à partir de l'analyse d'une série de sources de données secondaires.

Les sources de données primaires comprennent des entretiens menés lors de deux visites dans chaque ville ou par téléphone, ainsi qu'une enquête en ligne. Il s'agissait, au travers de ces entretiens, d'obtenir un éventail de perspectives sur chaque CEC, parmi lesquelles celles des équipes chargées de la mise en œuvre, des décideurs aux niveaux local et national, d'acteurs-clés du secteur culturel, d'une série de partenaires impliqués dans la mise en œuvre des CEC et d'un échantillon d'organisations qui ont dirigé des projets dans le cadre des CEC ou y ont participé.

Les sources de données secondaires comprennent les informations figurant dans les candidatures originales au titre de CEC, les études et rapports produits ou commandés par les CEC, les programmes de manifestations, les sites web et supports promotionnels, les données statistiques sur la culture et le tourisme et les données quantitatives fournies par les CEC sur les aspects financiers, les activités, les produits et les résultats.

Principales conclusions

Košice 2013

La Slovaquie était en droit de proposer une Capitale européenne de la culture (CEC) pour 2013 en vertu de l'ordre chronologique établi dans la décision n° 1622/2006/CE. La ville de Košice a été sélectionnée à l'issue d'une compétition nationale. Košice est la deuxième plus grande ville de Slovaquie ; elle est située près de la frontière orientale du pays (et à la frontière de l'espace Schengen de l'Union européenne). Košice a inscrit la « Capitale européenne de la culture » dans un plan de long terme qui vise à

¹ *Décision n° 1622/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation « Capitale européenne de la culture » pour les années 2007 à 2019.*

transformer la ville – à forte tradition industrielle – en une ville créative, en investissant dans les infrastructures culturelles et le soutien aux secteurs de la création et du tourisme et en encourageant toute une gamme de nouvelles collaborations et interactions.

Le concept initial de Košice 2013 était articulé autour du thème « Interface 2013 », qui s'appuyait sur le rôle historique de la ville comme cité multiculturelle et carrefour entre l'Europe centrale et l'Europe orientale, tout en accordant une place à son secteur créatif émergent. Le programme culturel final a conjugué des festivals artistiques à destination du grand public, des formes d'art expérimentales et innovantes, un programme de manifestations reflétant le patrimoine multi-ethnique de la ville, des activités associant le patrimoine culturel à de nouvelles idées et pratiques, et une série d'activités visant à promouvoir Košice et la région orientale de la Slovaquie à différents niveaux.

La dimension européenne du titre de CEC s'est exprimée à travers une multitude d'activités du programme culturel, dont les éléments les plus remarquables ont été le programme « Košice Artists in Residence » ainsi que plusieurs opérations de mise en réseau et de partage de bonnes pratiques, en relation notamment avec le développement de l'économie de la création et du tourisme.

Košice 2013 a accordé une grande attention à l'implication de ses citoyens dans la CEC, ce qui a été facilité par l'aménagement de nouveaux espaces culturels, en particulier dans le cadre du programme SPOTS, qui a combiné la reconversion d'un certain nombre d'échangeurs thermiques désaffectés avec un ensemble d'activités de développement culturel et local autour de ces nouveaux lieux. De l'avis général, ce programme est une bonne pratique grâce à son approche éminemment inclusive du développement de nouveaux espaces culturels et sociaux dans les quartiers. Il permettra de continuer à l'avenir à améliorer l'accès à la culture et d'apporter un soutien à long terme au développement local, au dialogue interculturel et à la cohésion sociale.

Le budget total de Košice 2013 a dépassé les prévisions initiales, dans une large mesure grâce à l'octroi de ressources substantielles des Fonds structurels européens (59 millions d'euros) pour financer les investissements dans les infrastructures. À l'instar de nombreuses CEC récentes, Košice 2013 a dû faire face à une diminution des financements alloués par les autorités régionales et municipales (ainsi qu'à une contribution moindre du secteur privé). Bien que ces baisses aient été partiellement compensées par une participation accrue du gouvernement national, elles ont eu pour effet de diminuer le budget disponible pour la programmation culturelle et les activités de soutien, comme le marketing et la communication.

En termes d'impacts, même si le programme culturel de Košice était relativement modeste, il a offert aux citoyens un grand nombre d'opportunités nouvelles ou supplémentaires d'assister ou de participer à des activités culturelles. Pour de nombreuses personnes interrogées, il a stimulé le dynamisme et la qualité de l'offre culturelle locale, tout en apportant une importante contribution au développement des compétences, des capacités et de la connectivité des secteurs culturels, créatifs et touristiques locaux. Košice 2013 a ainsi favorisé le développement économique et social à long terme de la ville, non sans produire une série d'effets plus immédiats, principalement grâce à une plus grande fréquentation des manifestations culturelles et d'une augmentation du nombre de visites touristiques, en particulier depuis les pays voisins.

Une réussite notable de Košice 2013 réside dans son approche de la pérennité, du temps et des ressources ayant été mobilisés pour planifier la suite à donner à l'année. En complément de la création de nouvelles attractions culturelles et touristiques, une stratégie de long terme a été définie, de nouveaux organismes ont été mis sur pied et

des engagements financiers pérennes ont été obtenus de la part des partenaires gouvernementaux.

Marseille-Provence 2013

La France avait également le droit de nommer une Capitale européenne de la culture en vertu de l'ordre chronologique susmentionné, même si dans son cas, l'ordre de passage était connu dès 1999². Au terme d'une procédure de sélection nationale, le titre de Capitale européenne de la culture a été décerné à la ville portuaire de Marseille, en partenariat avec un grand nombre de villes et communes du département des Bouches-du-Rhône, parmi lesquelles Aix-en-Provence, Arles, Aubagne, Gardanne, Istres, Martigues et Salon-de-Provence.

Les engagements financiers pris au stade de la candidature par les différents acteurs concernés par Marseille-Provence ont été respectés et les fonds publics ont été complétés par des contributions généreuses du secteur privé. Le budget total, d'un montant de 98 millions d'euros, s'est ajouté aux budgets culturels existants.

La manifestation Marseille-Provence 2013 a atteint une grande visibilité nationale et internationale. Elle s'est attachée à mettre à profit le projet de rénovation urbaine Marseille-Euroméditerranée au cœur de Marseille, tout en favorisant une intégration accrue entre la ville et son arrière-pays au travers du soutien accordé à l'art, à la culture et aux industries créatives.

Marseille et ses projets de rénovation urbaine ont constitué le point focal des activités, mais la CEC a également permis une amélioration du tissu culturel dans l'ensemble du territoire, avec notamment de nouveaux sites tels que le MuCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) à Marseille, des projets de réhabilitation d'anciennes zones industrielles et commerciales et une multitude de rénovations et d'agrandissements d'infrastructures existantes.

Marseille-Provence 2013 a mis en œuvre un programme culturel ambitieux et varié, qui reflétait l'étendue et la diversité de la région couverte et comprenait un large éventail de thèmes et de disciplines artistiques. Une dimension européenne claire y a été intégrée avec le « Partage des Midis », un thème transversal au programme culturel tout entier, qui a mis en exergue la situation et le rôle historique de Marseille, en tant que lieu de rencontre entre les cultures européennes et méditerranéennes.

L'un des principaux objectifs consistait à encourager une participation plus large à la culture, par le biais de manifestations publiques et gratuites, d'événements spécialement destinés aux jeunes et d'activités qui soit se tenaient dans des quartiers défavorisés, soit mettaient en scène la diversité des cultures coexistant sur le territoire. Le projet « Quartiers créatifs » a joué un rôle essentiel à cet égard, en mettant à l'honneur arts expérimentaux et formes d'expression culturelle non traditionnelles dans différents endroits répartis sur tout le territoire.

Marseille-Provence 2013 a engendré une série d'impacts économiques et sociaux, notamment en termes de fréquentation totale des événements culturels et d'augmentation du nombre de visites touristiques, dont la ville de Marseille a profité tout particulièrement. La CEC a également suscité une abondante couverture médiatique et bénéficié d'un large écho auprès du grand public. Il semble par ailleurs que les préjugés négatifs dont souffrait Marseille aient été partiellement battus en brèche, et que pour la première fois, Marseille soit perçue comme une destination culturelle majeure.

² *Décision n° 1419/1999/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation « Capitale européenne de la culture » pour les années 2005 à 2019.*

En l'absence de structure de suivi ou de compétences formelles en matière culturelle pour la Métropole Marseille-Provence, les répercussions à plus long terme risquent d'être plus limitées. Il paraît néanmoins incontestable que la CEC a contribué à améliorer le niveau de coopération en matière de gouvernance culturelle et permis de stimuler les capacités et la connectivité des secteurs culturels et créatifs locaux.

Conclusions et recommandations

L'analyse ci-après reprend les résultats, les facteurs de réussite et les enseignements tels que présentés dans les sections du rapport d'évaluation principal consacrées aux deux villes détentrices du titre. Elle compare et confronte leurs expériences de façon à donner un aperçu de l'action « Capitales européennes de la culture » en 2013. De nombreuses observations formulées dans des rapports précédents³ restent valables, en particulier celles portant sur la pertinence, l'efficacité et l'efficacé de l'action CEC, mais elles ont été actualisées, quand cela était possible, sur la base de nouvelles informations recueillies lors de l'évaluation de 2013.

Pertinence

L'expérience de 2013 corrobore les observations des évaluations précédentes selon lesquelles la CEC reste extrêmement pertinente au regard du traité de l'UE, et particulièrement de son article 167, en ce qu'elle contribue à l'épanouissement des cultures des États membres, met en exergue le patrimoine culturel commun ainsi que la diversité culturelle et accroît la coopération culturelle à la fois entre les États membres et au niveau international.

La procédure de sélection instaurée par la décision n° 1622/2006/CE a garanti que les candidatures des deux villes qui allaient finalement se voir décerner le titre de CEC pour 2013 établissent des objectifs et des approches conformes à la base légale de l'action. Dans l'ensemble, les deux villes retenues ont développé des projets culturels et des activités de soutien qui correspondaient aux grandes lignes de leurs candidatures et donc aux objectifs stratégiques et opérationnels de la CEC tels que définis dans la logique d'intervention.

La pertinence de l'action CEC sera sans doute renforcée par la nouvelle base légale adoptée en 2014, qui porte sur les Capitales Européennes de la culture pour la période 2020-2033. En effet, les objectifs et les critères de l'action CEC fixés dans cette nouvelle base⁴ articulent mieux les finalités générales de la politique de l'Union européenne et reflètent davantage les aspirations des villes détentrices du titre et la nature de leurs programmes que ceux de la décision n° 1622/2006/CE.

Recommandation : la Commission devrait garantir que le jury de sélection et le jury de suivi et de conseil émettent des recommandations qui portent spécialement sur les critères énoncés à l'article 14 de la décision n° 445/2014/UE, c'est-à-dire le budget, l'indépendance artistique, la dimension européenne, le marketing et la communication, et enfin, le suivi et l'évaluation.

Le concept des CEC garde en outre sa pertinence au regard des objectifs des responsables politiques et parties prenantes au niveau local. L'expérience de 2013 montre que la CEC a grandement contribué à accroître l'étendue et la diversité de l'offre culturelle dans les villes retenues, à favoriser le développement social, à promouvoir l'image internationale de ces villes et à soutenir leur expansion économique (par le biais du soutien au tourisme et à l'économie de la création).

³ http://ec.europa.eu/culture/tools/actions/capitals-culture_en.htm

⁴ Décision n° 445/2014/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 instituant une action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033 et abrogeant la décision n° 1622/2006/CE.

L'action CEC reste complémentaire d'autres initiatives de l'Union européenne dans le domaine de la culture. Le présent rapport cite ainsi plusieurs exemples dans lesquels les CEC 2013 ont coopéré avec le programme « Europe créative », ainsi qu'avec d'autres programmes menés dans des domaines connexes tels que la jeunesse, la citoyenneté, l'éducation et la formation ainsi que le développement régional.

Les deux CEC 2013 ont bénéficié de ressources du FEDER ; la CEC étant possiblement le principal facteur qui a permis à Košice d'accéder à une enveloppe substantielle des Fonds structurels européens pour financer l'amélioration de ses infrastructures culturelles. De son côté, Marseille-Provence a également eu recours au FEDER tant pour le développement de ses infrastructures que pour certains éléments de son programme culturel.

Recommandation : la Commission devrait examiner différentes pistes pour faire mieux connaître et intensifier la contribution des Fonds structurels européens aux Capitales européennes de la culture, par exemple, par l'identification et la diffusion de bonnes pratiques ou par la fourniture d'orientations et d'informations ciblées aux villes candidates et détentrices du titre quant à la manière dont les Fonds structurels peuvent renforcer une CEC.

Efficiences

Il ressort des sections du rapport principal consacrées aux villes que les deux CEC 2013 ont choisi une architecture organisationnelle similaire pour leurs agences d'exécution, à savoir une structure indépendante, mais que les modalités de gouvernance et de gestion étaient beaucoup plus complexes et délicates à Marseille-Provence, en raison de la superficie du territoire concerné.

À l'évidence, les deux villes désignées pour 2013 sont extrêmement différentes. La grande agglomération urbaine de Marseille-Provence compte 1,8 million d'habitants alors que la population de la région de Košice ne dépasse pas les 360 000 habitants. Il s'ensuit que les ressources requises pour atteindre les résultats escomptés (ou une « masse critique » d'effets) varient significativement d'une ville à l'autre. De fait, les ressources dont les deux CEC 2013 ont disposé pour le fonctionnement et la programmation étaient en réalité comparables, si l'on tient compte de cet écart de population.

Les CEC 2013 ont reproduit le schéma déjà observé au cours de ces dernières années : les villes situées dans des États membres relativement récents d'Europe centrale et orientale ont tendance à avoir des programmes d'une plus petite envergure et sont plus vulnérables aux coupes budgétaires durant la période précédant l'année du titre. Dans les deux villes, les parties prenantes (comme la majorité des bailleurs de fonds) ont été fermes dans leur soutien à la CEC, bien qu'à Košice, les promesses de financement se soient avérées plus sensibles aux changements politiques locaux. La limitation des ressources dont à Košice a disposé pour la programmation culturelle pendant l'année du titre a notamment été imputable à l'absence d'un accord de financement à long terme régissant les contributions municipales et régionales. À Marseille-Provence, les parties prenantes ont respecté les engagements financiers pris au stade de la candidature et l'intégralité du budget de 98 millions d'euros s'est ajoutée aux budgets ordinairement affectés à la culture.

Recommandation : la Commission devrait inciter les États membres à indiquer d'emblée (p. ex. lorsqu'ils publient l'appel à candidatures) le montant qu'ils prévoient de mettre à la disposition des villes sélectionnées.

Marseille-Provence a dépassé son objectif de parrainage privé, avec 16,5 millions d'euros récoltés auprès de 207 entreprises. Cette réussite est le fruit d'une stratégie cohérente visant à nouer un partenariat de qualité avec les entreprises mécènes, et

d'une bonne compréhension de la nécessité d'engendrer des bénéfices pour les uns et les autres. Les efforts déployés pour lever des fonds privés ont été moins fructueux à Košice, en partie, à tout le moins, à cause de l'absence d'une culture du mécénat du côté des entreprises ou d'un régime fiscal propice à cette pratique en Slovaquie, nonobstant des contributions privées aux projets d'infrastructures et des aides en nature sous différentes formes.

Recommandation : la Commission devrait s'efforcer de stimuler davantage le dialogue politique avec les États membres et les acteurs concernés sur les moyens de nature à encourager et rendre plus intéressants les investissements du secteur privé dans les arts et la culture.

Au niveau européen, l'action CEC continue de présenter un excellent rapport coût-efficacité au regard d'autres instruments de politiques et mécanismes de l'Union européenne, compte tenu du montant extrêmement modeste du financement européen fourni par le prix Melina Mercouri.

Le marketing et la communication ont posé des difficultés pour les deux CEC, quoique sur différents plans. En termes largement simplifiés, la région de Marseille-Provence a été confrontée aux défis de promouvoir un territoire étendu et diversifié et de surmonter les clichés négatifs associés à Marseille, tandis que Košice (et la Slovaquie dans son ensemble) devait accroître sa notoriété au sein de la population européenne et se doter de structures appropriées pour alimenter et dynamiser les progrès dans ce domaine.

Le fait que la CEC couvrait à Marseille-Provence un territoire aussi large et hétérogène ne pouvait que rendre difficile la formulation et la projection d'une « identité de marque » uniforme et cohérente. Il est toutefois important pour chaque CEC de définir et de communiquer une vision partagée, spécialement lorsque le titre concerne une région aussi disparate.

Dans une certaine mesure, les efforts des deux villes se sont heurtés à un budget de marketing limité et à la nécessité de faire intervenir une multitude d'organismes publics et touristiques dans les actions de communication. Ce constat n'est toutefois pas propre à 2013 : la nature temporaire de la CEC a pour corollaire que le partenariat entre les agences d'exécution de la CEC et les instances chargées de la communication et de la promotion touristique doit fonctionner efficacement si l'on veut que les efforts de communication soient couronnés de succès.

Les deux CEC 2013 ont été les premières villes soumises de plein droit à la procédure de sélection instaurée par la décision n° 1622/2006/CE, et aucune critique ou problème quant à la transparence ou à l'équité n'ont été soulevés. Les faits démontrent plutôt que cette nouvelle procédure a permis la présentation de deux candidatures de grande qualité et la désignation de deux CEC intéressantes et innovantes.

Par ailleurs, il apparaît que les recommandations spécifiques du jury européen de suivi et de conseil ont exercé une influence positive sur la mise en œuvre finale. Pour Marseille-Provence, ces recommandations portaient sur un renforcement de la dimension européenne dans le programme final, et pour Košice, sur la planification de la suite à donner à l'année et la nécessité d'atteindre de nouveaux publics. Il existe moins d'indications attestant que les réunions informelles entre des membres du jury et les agences d'exécution des CEC aient produit un effet bénéfique sur les résultats des CEC 2013.

Efficacité

Malgré l'absence de données exhaustives sur les résultats et les impacts au moment de la rédaction du présent rapport, on peut assurément affirmer que l'offre culturelle a

été plus riche dans les deux CEC au cours de l'année du titre. Marseille-Provence a mis en œuvre un large éventail d'activités et a attiré un public estimé à plus de 11 millions de personnes, ce qui pourrait bien en faire la CEC la plus populaire à ce jour. Même si à Košice, le programme était moins dense et s'étalait sur une plus longue période, il a été extrêmement novateur dans sa portée et sa teneur, les formes d'art expérimentales et la créativité dans son acception la plus large étant fortement représentées.

La dimension européenne faisait partie intégrante du programme de Marseille-Provence. Elle s'est notamment traduite au travers du thème «Le Partage des Midis » et d'un grand nombre de collaborations avec d'autres pays, y compris des pays méditerranéens situés en dehors de l'Union européenne. Le programme final de Košice a moins mis l'accent sur la dimension européenne, qui a été intégrée dans une série d'activités spécifiques plutôt qu'instillée dans le programme tout entier. Les deux CEC ont également développé des collaborations entre elles, quoique de façon modeste, reflétant les liens très ténus qui existent par ailleurs entre les deux villes.

En termes d'impact économique, les deux manifestations ont apporté une contribution indiscutable au développement de l'économie de la création et de l'offre touristique dans leurs villes respectives. Toutes deux ont en outre exercé un effet positif sur l'image nationale et internationale de la ville et attiré un nombre considérable de visiteurs supplémentaires, Marseille-Provence ayant en particulier fait l'objet d'une importante couverture médiatique et rencontré un large écho auprès du grand public.

Les deux CEC ont par ailleurs contribué au développement urbain, notamment en amenant la culture dans les quartiers périphériques et défavorisés, entre autres par le biais de résidences d'artistes et de thématiques portant sur des communautés ethniques particulières.

Recommandation : la Commission devrait inclure systématiquement des exemples de bonnes pratiques observées dans le cadre des CEC dans ses activités de communication et de diffusion du programme Europe créative, dans ses futurs Forums européens de la culture et par le biais des réseaux et plates-formes culturels pertinents.

L'expérience des deux villes montre le besoin d'un travail préparatoire minutieux et/ou d'un partenariat efficace avec des organisations intermédiaires pour véritablement impliquer des publics habituellement éloignés de la culture ou des communautés défavorisées. Ces organisations sont souvent de petite taille, manquent d'expérience ou fonctionnent sur un mode « amateur » et elles sont donc moins susceptibles de déposer (avec succès) un dossier de candidature afin de bénéficier d'un financement dans le cadre de programmes de cette envergure et de cette importance.

Košice 2013 a surtout produit un impact au niveau de la ville elle-même; ses effets sur la région ont été plus faibles et principalement articulés autour de l'amélioration de la coopération régionale. À l'évidence, le but recherché à Marseille-Provence a par contre toujours été de produire un impact sur un territoire infrarégional plus grand. De tels effets positifs ont bien été observés, mais des leçons ont été tirées quant au risque de saturation et de rivalité en matière d'image et de public au sein d'un territoire ; il existe une limite au nombre d'événements culturels qui peuvent avoir lieu à un moment quelconque, même dans un territoire étendu. Une grande partie des impacts se concentreront inéluctablement sur la ville de Marseille proprement dite, étant donné que la majorité des projets d'aménagement d'infrastructures et des événements culturels se sont déroulés entre ses murs, et une part substantielle de ces bénéfices devrait perdurer.

Il est également important d'examiner dans quelle mesure l'action CEC, ainsi que la manière dont elle a été mise en œuvre en 2013, a engendré une « valeur ajoutée

européenne »⁵. Ce concept s'entend généralement de la capacité des interventions de l'Union européenne à créer plus de valeur ou de bénéfices qu'une action entreprise au niveau des États membres individuellement. Dans le domaine culturel, cela passe par des actions à forte dimension transnationale ou multilatérale, qui sont visibles et accessibles pour un grand nombre de citoyens européens et qui visent à contribuer à long terme aux priorités européennes (à savoir la coopération, l'intégration ou encore la connaissance et la compréhension mutuelles)⁶. Même si l'action CEC a clairement le potentiel d'apporter son écot dans tous ces domaines, il ressort du rapport principal que Marseille-Provence a produit plus d'effets tangibles que Košice en termes de valeur ajoutée européenne.

Recommandation : eu égard à la richesse des expériences des CEC 2013, la Commission devrait publier sur son site web, outre les rapports d'évaluation produits au niveau de l'Union européenne, les rapports d'évaluation commandés par les villes elles-mêmes (ou un lien permettant de les consulter).

Recommandation : afin de renforcer les évaluations commandées par les villes, la Commission devrait établir des lignes directrices et des indicateurs communs facultatifs pour ces évaluations.

Durabilité

C'est peut-être du côté de Košice que les signes d'une amélioration durable de la vitalité culturelle sont les plus probants grâce à de nombreux projets pérennes et à l'adoption d'un nouveau calendrier d'événements et de festivals récurrents. Marseille-Provence 2013 a néanmoins bel et bien produit un impact positif sur le niveau de collaboration (internationale) et de mise en réseau des opérateurs culturels locaux.

Les deux villes ont profité d'améliorations substantielles de leurs infrastructures culturelles, ce qui constitue un héritage-clé. D'un certain point de vue, cet effet est le plus flagrant à Košice en raison du contexte, marqué par de longues années de sous-investissement. La ville de Marseille a été le théâtre d'investissements massifs dans les infrastructures culturelles au cours de l'année qui a précédé 2013, l'année de la manifestation agissant comme une incitation à terminer les travaux en temps utile et offrant à ces infrastructures l'opportunité d'accueillir des événements de la CEC et de profiter des activités de communication déployées dans ce cadre.

Bien que l'un des principaux objectifs de Marseille-Provence 2013 ait été d'approfondir la collaboration au sein du territoire de Marseille-Provence, comme évoqué ci-dessus, il semble que cette ambition se concrétisera le plus probablement à l'avenir sur une base informelle. L'expérience de 2013 fait apparaître que la planification de la suite à donner à l'année du titre doit impliquer un large panel d'organisations partenaires, commencer à un stade précoce et disposer de ressources adéquates pour que les CEC puissent s'accompagner d'effets plus durables à long terme. Le programme de Košice s'inscrivait dans un processus de développement urbain de longue haleine et, en conséquence (avec l'aide des recommandations formulées par le jury européen de suivi et de conseil), la planification de la suite à donner y avait été mûrement réfléchie au moment de la clôture de l'année. Cette planification comprenait la constitution de trois organismes (pour la politique culturelle, la gestion des infrastructures culturelles et le développement du tourisme), l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement culturel à long terme et le renouvellement de l'engagement des

⁵ Appelée « valeur ajoutée communautaire » dans les questions d'évaluation.

⁶ Résolution du Conseil du 19 décembre 2002 mettant en œuvre le plan de travail en matière de coopération européenne dans le domaine de la culture : valeur ajoutée européenne et mobilité des personnes et circulation des œuvres dans le domaine de la culture.

pouvoirs publics de reconnaître à leur juste valeur et de financer des investissements culturels.